

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1536

28 juillet 2010

SOMMAIRE

2PM Investment Sicav	73711	Guadarrama Sicav	73716
Able Investments S.à r.l.	73721	Ikano Funds	73723
Alerno Holding S.A.	73709	Intercultures S.A.	73723
Aristote Creation S.A.	73719	Intercultures S.A.	73723
Automat' Services	73720	International Metals S.A.	73711
Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg	73712	Kirchberg Securities Finance Fund, SI-CAV-SIF	73683
Bateau Bleu S.A.	73719	Leonardo Invest	73723
Benarp Real Estate Investment S.A.	73719	Lory S.A.	73709
Benarp Real Estate Investment S.A.	73718	Megafood Participations	73716
Blamar S.A.	73717	M.F. Holdings s.à r.l.	73722
Boduhura Resort S.A.	73710	M.F. Holdings s.à r.l.	73722
Brandar S.A.	73682	Omnium Européen d'Entreprises O.E.E.	73712
BTMU Unit Management S.A.	73718	PEF Kons Investment S.A.	73717
Capinordic Funds, SICAV	73717	Sacer International	73710
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	73713	Sitrof Holding S.A.	73711
Coiffure Casting S.à r.l.	73722	Socepal	73724
Crestyl Luxembourg S.A.	73718	SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial	73724
Euro CCN S.A.	73712	Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Company Holding S.A.	73722
Euro Taiwan Invest S.A.	73713	T.T.F.	73722
Euro Taiwan Invest S.A.	73716	Ulran S.A.	73721
Everest Investors S.A.	73728	Veranda-Lux S.A.	73721
Fashion Finance S.A.	73710	Verim S.A.	73721
FBP Funds Sicav	73683		
Fomed S.A.	73709		
Generali Hedge Funds Sicav	73682		

Brandar S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

Avis est donné aux actionnaires et obligataires de la société anonyme holding BRANDAR S.A. en liquidation volontaire:

1) Qu'une première

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le 17 août 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg afin de délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Liquidateur;
2. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
3. nomination d'un Commissaire-vérificateur en accord avec l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
4. fixation de la date de l'assemblée de clôture de la liquidation pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:
 - 1) rapport du Commissaire-vérificateur;
 - 2) décharge au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur;
 - 3) clôture de la liquidation.

II) Qu'une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra par-devant Notaire le 17 août 2010 à 14.15 heures au siège social à Luxembourg afin de délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Commissaire-vérificateur;
2. décharge au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur;
3. clôture de la liquidation.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010097707/1017/28.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

The shareholders of GENERALI HEDGE FUNDS SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on 13th August 2010 at 3.00 p.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31st December 2009
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He/she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4.00 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010100171/755/32.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Shareholders are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Tuesday *August 17, 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Election of three new Directors
2. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of this Extraordinary General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010100170/755/17.

Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.276.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kirchberg Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 139.599,

here represented by Gaëlle Schneider, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12th July 2010.

The said proxy(ies) initialled ne varietur by the appearing parties and the notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé"), which it declares organised as follows:

Title I - Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of «Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV - SIF» (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or its possessions) by a decision of the board of directors (the "Board"). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner described in Article 28 hereof. The Board is entitled to determine the period for which the Sub-Funds of the Company as defined in Article 6 hereof are established and, if any, the terms and conditions of their prorogation.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the «2007 Law»).

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital - Classes of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital shall be as provided by the 2007 Law i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

The initial share capital is thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) fully paid represented by thirty one (31) Shares.

The Shares to be issued pursuant to Article 8 hereof may, as the Board shall determine, be of different Classes, so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management fee or advisory fee structure and/ or (iii) different distribution Shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the Board from time to time.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in the Reference Currency of the Company, be converted into the Reference Currency of the Company and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Sub-Funds. The Company shall be an umbrella structure within the meaning of article 71 of the 2007 Law.

The Board may, at any time, decide to create different compartments or sub-funds (each a “Sub-Fund”). In such event, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their lifespan if it sees fit.

The Shares to be issued in a Sub-Fund pursuant to Article 8 hereof, may, as the Board shall determine, be of one or more different Classes, the features, terms and conditions of which shall be established by the Board. The Classes of Shares may, as the Board shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the Board.

The proceeds from the issuance of Shares of any Class shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board for the Sub-Fund that comprises the relevant Class, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in the Reference Currency of the Company, be converted into the Reference Currency of the Company and the capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds and Classes of Shares.

Art. 7. Form of Shares.

(1) Shares shall only be issued in registered form and are exclusively restricted to investors which comply with conditions set out under article 2 of the 2007 Law. The Company will not issue, or give effect to any transfer of securities to any investor who does not comply with this provision.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the “Register”) which shall be kept by the Company or by one person designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares owned by such Shareholder and the amount paid.

The inscription of a Shareholder’s name in the Register evidences the Shareholder’s right of ownership on such registered Shares. Each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) Transfer of registered Shares shall be effected (i) by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and, (ii) upon delivery to the Company of the transfer form duly fulfilled and signed by the transferee and the transferor and (iii) acceptance of the new investor by the Board unless otherwise provided for in the placement memorandum of the Company (the “Placement Memorandum”). Any transfer of registered Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by one or more director(s) or officer(s) of the Company or by one or more other person(s) duly authorized thereto by the Board.

(3) Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address in compliance with Article 7(1) above to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be

provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote, except to the extent their number is so that they represent a whole share, but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or Class on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of Shares. The Board is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving to the Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Class; the Board may, in particular, decide that Shares of any Sub-Fund or Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Placement Memorandum.

Whenever the Company offers Shares for subscription within a Sub-Fund or Class after the Initial Offering Day for such Sub-Fund or Class, the Subscription Price shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Sub-Fund or Class as determined in compliance with Article 12 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board may from time to time determine. Such Subscription Price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board. The price so determined shall be payable within a period as determined from time to time by the Board and disclosed in the Placement Memorandum. The Board may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the Subscription Price of Shares to be issued and to deliver them.

The Company may, if a prospective investor requests and the Board so agrees, satisfy any application for subscription of Shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The nature and type of assets to be accepted in any such case shall be determined by the Board and must correspond to the investment policy and restrictions of the Sub-Fund being invested in. A valuation report relating to the contributed assets must be delivered to the Board by the independent auditor of the Company (“réviseur d’entreprises agréé”).

Art. 9. Redemption of Shares. Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms, conditions and procedures set forth by the Board in the Placement Memorandum for the Shares and within the limits provided by law and these Articles.

Any request for redemption shall be irrevocable and may not be withdrawn by any Shareholder, except in case of temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value.

The Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder is found to be a Prohibited Person as defined in Article 11 hereof.

In addition, the Company may redeem its Shares whenever the Board considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles and the Placement Memorandum. Such compulsory redemption shall be made as more fully described in the Placement Memorandum.

Further, if on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 10 hereof exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of shares in issue in a specific Class, the Board may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board considers to be in the best interest of the Company. On the next Valuation Day, following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

Save otherwise provided for in the Placement Memorandum in case of compulsory redemption, the Redemption Price shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Sub-Fund or Class determined in accordance with the provisions of Article 12 less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Placement Memorandum for the Shares. The relevant Redemption Price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

The Redemption Price shall be paid within a period as determined by the Board which shall not exceed thirty (30) business days after the relevant Redemption Price has been calculated, provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 13 hereof.

All redeemed Shares may be cancelled.

Art. 10. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the Board as set out in the Placement Memorandum for certain Classes, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Sub-Fund

or Class into Shares of another Sub-Fund or Class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board shall determine.

The price for the conversion of Shares from one Sub-Fund or Class into another Sub-Fund or Class shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the two Sub-Fund or Classes of Shares, calculated on the same Valuation Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund or Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the Board, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Sub-Fund or Class.

The Shares which have been converted into Shares of another Sub-Fund or Class may be cancelled.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board being herein referred to as «Prohibited Persons»).

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares in the Register, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price (as defined below) will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such Purchase Notice; his name shall be removed from the Register.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Sub-Fund or Class as at the Valuation Day specified by the Board for the redemption of Shares in the Company preceding the date of the Purchase Notice as determined in accordance with Article 9 hereof, less any service charge provided therein.

(3) The Redemption Price will be equal to the Net Asset Value of the Shares to be so redeemed as of the redemption date (as specified in the Purchase Notice). Payment of the Redemption Price will be made by the Company or its agents no later than thirty (30) business days after the redemption date depending on the available cash in the Company. If no cash is available within thirty days, such payment shall be made to such Shareholder as a priority as soon as there is sufficient cash available. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Depositary of the Company for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber to Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Shares by the Company.

«Prohibited Person» include any investor who is not an eligible investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law.

An Eligible Investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law is defined as any Institutional Investor, Professional Investor as well as any other Well-Informed Investor who fulfills the following conditions:

- a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of Well-Informed Investor, and
- b) (i) he invests a minimum of 125,000 Euros in the Company, or

(ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

Prohibited Person also includes prohibited parties, which are any of the persons or entities named on (i) lists promulgated by the United Nation Security Council or its committees pursuant to resolutions issued under Chapter VII of the United Nations Charter; or (ii) the World Bank Listing of Ineligible Firms.

The conditions set forth above are not applicable to the directors and other persons who intervene in the management of the Company.

“U.S. Persons” as defined below in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any Shareholder all Shares held by such Shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms «U.S. Person» mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or «resident alien» within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term «U.S. Person» means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term «U.S. person» also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. «United States» means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value of the Shares of each Sub-Fund shall be calculated in the Reference Currency of the relevant Class (as defined in the Placement Memorandum) and is then converted as appropriate in the Reference Currency of the Company at last available rates. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

The Net Asset Value shall be determined as of any Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the Net Asset Value of the different Classes shall be made in the following manner:

I. Assets of each Sub-Fund include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including withholding tax receivables and outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;

- all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);

- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;

- the Company's or relevant Sub-Fund preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;

- the Company's or relevant Sub-Fund other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and

- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. Liabilities of each Sub-Fund include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;

- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding the Sub-Fund but not yet paid;

- a provision for any tax accrued on the Valuation Date and any other provisions authorized or approved by the Board; and

- all other liabilities of the Company of any kind with respect to the Sub-Fund, except liabilities represented by Shares. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses; expenses in connection with and fees payable to, its investment manager (s), advisers(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the Board. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board;

- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the Board;

- the amortized cost method of valuation for short-term transferable debt securities in certain Sub-Funds of the Company may be used. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security. While this method provides certainty in valuation, it may result during certain periods in values which are higher or lower than the price which the Sub-Fund would receive if it sold the securities prior to maturity. For certain short term transferable debt securities, the yield to a Shareholder may differ somewhat from that which could be obtained from a similar sub-fund which marks its portfolio securities to market on a daily basis;

- the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund;

- the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal value of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner

for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

- withholding tax receivables shall be estimated at approximately 50% for valuation purposes of the profit participating loan. Final percentage will be determined under the guidance of the Board at each Valuation Day.

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the Board in accordance with the Valuation Principles as defined in the Placement Memorandum.

The Board, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the Board, or by a committee appointed by the Board, or by a designee of the Board.

The valuation of each Sub-Fund's assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant Reference Currency, based on the latest known exchange rates.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the Valuation Principles.

For each Sub-Fund, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Sub-Fund and for each Class, the Net Asset Value per Share shall be calculated in the relevant Reference Currency on each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Class within such Sub-Fund (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Class) by the number of Shares issued and in circulation in such Class within such Sub-Fund. Assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant Reference Currency, based on the relevant exchange rates.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, entity or other organization which the Board may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

- 1) Shares to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the redemption day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

- 2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

- 3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the relevant Reference Currency of the relevant Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

- 4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date then its value shall be estimated by the Company.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue and Redemption of Shares. With respect to each Class, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year at a frequency determined by the Board, such date being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class and/or where applicable the issue, redemption and conversion of its Shares from its Shareholders from and to Shares of each Sub-Fund or Class:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or more Sub-Funds, is/are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- when the information or calculation sources normally used to determine the value of the Sub-Fund's assets are unavailable, or if the value of the Sub-Fund's' investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Sub-Fund or if purchase or sale transactions of the Company cannot be executed at normal rates;

- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage its assets or its liabilities as normal and thereby prevent the determination of their value in a reasonable manner;

- when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained; and

- when the Company or any of the Sub-Funds is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction.

Such suspension as to any Sub-Fund or Class shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, conversion and redemption of Shares of any other Sub-Fund or Class if the assets within such other Sub-Fund or Class are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption may only be revocable in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each Sub-Fund or Class, following the end of the period of suspension.

Title III - Administration and Supervision

Art. 14. Directors. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three (3) directors, who need not be Shareholders. The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

If a legal entity is appointed as director of the company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 15. Board Meetings. The Board shall choose a chairman from among its members. It may choose a secretary, who needs not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the members of the Board shall decide by a majority vote that another shall be in the chair of such meetings.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers, that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Subject to the last paragraph of this Article, the directors may only act at duly convened meetings of the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least ten days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telefax, electronic mail or any other similar

means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 16. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two (2) directors, by the joint signature of any two (2) officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated in writing by the Board.

Art. 18. Delegation of Power. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board may, among others, appoint special committees, such as an investment committee and may appoint any other special committee as described more fully in the Placement Memorandum, in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions. The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

The Board, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Placement Memorandum, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds.

Art. 20. Conflict of Interest. The Shareholders, members of the Board, members of special committees of the Board, Investment Managers, the Depositary, the Administrative Agent and their respective affiliates, directors, officers and shareholders, the Registrar and Transfer Agent and any advisor (collectively the «Parties») are or may be involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflict of interest with the management and administration of the Company. These include the management of other funds, purchases and sales of securities, brokerage services, custody and safekeeping services and serving as directors, officers, advisors or agents of other funds or other companies, including companies in which the Company may invest. Each of the Parties will respectively ensure that the performance of their respective duties will not be impaired by any such involvement that they might have. In the event that a conflict of interest does arise, the relevant Parties shall notify the Board. The Board and the relevant Parties involved shall endeavour to ensure that it is resolved fairly within reasonable time and in the interest of the Company in accordance with the provisions set forth in the Placement Memorandum under section "Conflicts of Interest".

In addition, where the Investment Manager is concerned, it shall, in performing its duties, at all times, act in the best interests of the Company and its Shareholders.

Special Committee

In the event that a member of a special committee appointed by the Board has an interest conflicting with that of the Company in a matter which is subject to the special committee's approval, that member must make such interest known to the special committee and to the Board.

This member must not deliberate or vote upon any such transaction, other than as described in the Placement Memorandum or as determined by the Board. Any such transaction must be specifically reported at the next meeting of shareholders before any other resolution is put to a vote.

Directors and Officers of the Company

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, other than as described in the Placement Memorandum or as determined by the Board, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify each director, each member of each special committee appointed by the Board, each officer and each of their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV - General meetings - Accounting Year - Distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board.

It may also be called upon the written request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of June at 10.00 a.m. (Luxembourg time).

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet in person, by video conference or by conference call upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the Register or at such other address previously indicated by the relevant Shareholder or in compliance with Article 7(3) above. A Shareholder participating to a meeting through video conference or by conference call shall, prior to such meeting, designate a proxyholder, who physically attends the meeting and confirms the votes cast by the Shareholder it represents. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

Given that all Shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

All meetings shall be conducted in accordance with the provisions of Luxembourg law.

Each Share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a proxy to another person in writing or by cable, telex or facsimile transmission, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless required otherwise by law or these Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast.

Art. 24. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to the holders of Shares of the relevant Sub-Fund or Class of Shares concerned.

The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 and 14 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a Shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of Shareholders of the relevant Sub-Fund or Class are passed by a simple majority of the votes validly cast.

Art. 25. Accounting Year. The accounting year of the Company shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 26. Distributions. Within each Sub-Fund, shares shall be issued as capitalisation shares. The features of the shares available within each Sub-Fund are set out in the relevant Appendix of the Placement Memorandum.

The Company shall not proceed to distributions by way of redemption of shares, in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the 2007 Law, i.e. one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-).

Distributions prior to termination of the Company shall be in principle in cash.

Upon termination of the Company, payments, upon the agreement of the shareholder, may also include listed or unlisted securities or other assets of the Company, whose value will be determined by the Board of Directors, supported by a valuation from the auditors of the Company. Payment in kind shall be determined on an equitable basis amongst the shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

Any distribution by way of dividends that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and reverted to the Company;

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V - Final Provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a Depositary agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the «Depositary»).

The Depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law and the agreement entered into with the Company.

If the Depositary desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor depositary within two months of the effectiveness of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company. The Company may at any time upon proposition of the Board be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these Articles.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidator(s) shall use its/their best efforts to terminate, sell or otherwise dispose of any outstanding investments of the Company.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid to the Caisse des Consignations, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 30. Termination and amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares.

– The Sub-Funds will be liquidated at the expiration of their period of time as further described in the Placement Memorandum.

Furthermore, in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board may decide to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of shares of the relevant Class or Classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the Class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Depository of the Company for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company (the "New Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Class or Classes concerned as Shares of the New Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred as of right to the New Sub-Fund.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the Class or Classes of shares issued in the Sub-Fund concerned, which must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders at the meeting. When such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 32. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 34. Definitions. The terms used in these Articles shall be construed as indicated or defined in the Placement Memorandum, unless the context otherwise requires.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Subscription and Payment

All the thirty-one (31) Shares have been subscribed by Kirchberg Investment Management S.à r.l., prenamed, for a total price of thirty one thousand Euros (EUR 31.000.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1.- The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2011.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately held an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The number of the members of the Board is fixed at four (4) and the following persons are appointed as members of the Board:

- Mr Frank Hodyjas, general manager Fortis Bank (Nederland) N.V., born on 8 January 1966, in Offenbach, Germany residing professionally at Ulmenstrasse 23-25, 12.0G D-60325 Frankfurt, Germany;
- Mr Paul G. White, managing director Fortis Bank (Nederland) N.V., born on 14 July 1963, in Wicklow, Ireland, residing professionally at Rokin 55 1012 KK Amsterdam, Nederland;
- Mr Floris Dirkzwager, head strategy (tax) Fortis Bank (Nederland) N.V., born on 27 March 1971, in Utrecht, Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at Rokin 55 1012 KK Amsterdam, Nederland;
- Mrs. Hanna Esmee Duer, independent director MDO-Services, born on 7 May 1966, in Gentofte Denmark residing professionally at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting as of 31 December 2010 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Third resolution

The independent auditor for the Company shall be Ernst & Young SA., société anonyme, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47771.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of 31 December 2010.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kirchberg Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.599,

représentée aux présentes par Gaëlle Schneider, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2010.

Ladite (lesdites) procuration(s) signée(s) ne varietur par les parties comparantes et par le notaire restera (resteront) annexée(s) au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de «Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV – SIF» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») des succursales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions). Dans la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions définies à l'article 28 des présents Statuts. Le Conseil d'Administration a le droit de déterminer la durée d'établissement des Compartiments de la Société, tels que définis à l'article 6 des présentes et, le cas échéant, les modalités et conditions de leur prorogation.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en titres et autres avoirs autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

Titre II - Capital Social - Actions - Valeur nette d'Inventaire

Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions. Le capital de la Société est représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établie conformément à l'article 12 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la Loi de 2007, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).

Le capital social initial est établi à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) entièrement libéré et représenté par trente et une (31) Actions.

Les Actions à émettre conformément à l'article 8 des présents Statuts pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes Catégories afin de correspondre à (i) une structure spécifique de frais de vente et de rachat et/ou à (ii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil et/ou à (iii) différents frais de distribution, de service aux Actionnaires ou autres et/ou à (iv) différents types d'investisseurs cibles et/ou (v) telles autres particularités telles que déterminées en temps opportun par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas exprimés dans la Devise de Référence de la Société, convertis dans la Devise de Référence de la Société et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

Art. 6. Compartiments. La Société adopte une structure à compartiments multiples au sens de l'article 71 de la Loi de 2007.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, créer des compartiments différents (chacun un «Compartiment»). Dans un tel cas, il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée de vie s'il le juge nécessaire.

Les Actions à émettre dans un Compartiment conformément à l'article 8 ci-après pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre d'une ou de plusieurs Catégories dont le Conseil d'Administration détermine les spécificités ainsi que les modalités. Les Catégories d'Actions pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre d'une ou de plusieurs séries dont le Conseil d'Administration détermine les spécificités ainsi que les modalités.

Le produit de toute émission d'Actions d'une Catégorie déterminée sera investi selon la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Compartiment donné, comprenant la Catégorie concernée, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois, les actifs de chaque Compartiment seront investis pour le seul bénéfice des Actionnaires du Compartiment concerné, et le passif, les engagements et les obligations d'un Compartiment spécifique n'engagent que les actifs dudit Compartiment.

Afin de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, à défaut d'être libellés dans la Devise de Référence de la Société, convertis dans la Devise de Référence de la Société et le capital sera représenté par l'ensemble des actifs nets de tous les Compartiments et Catégories d'Actions.

Art. 7. Forme des Actions.

(1) Les actions seront émises uniquement sous forme nominative et seront réservées exclusivement aux investisseurs répondant aux exigences de l'article 2 de la Loi de 2007. La société n'émettra pas, ou n'effectuera pas un transfert, de valeurs à un investisseur qui ne satisfait pas à cette clause.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par la Société ou par une personne désignée à cet effet par la Société; et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé.

La propriété d'une Action nominative s'établit par une inscription sur le Registre du nom du propriétaire de cette Action. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet, et (ii) par la remise à la Société du formulaire de transfert dûment complété et signé par le cessionnaire et le cédant, et (iii) par l'acceptation du nouvel investisseur par le Conseil d'Administration, sauf disposition contraire dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»). Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au Registre; pareille inscription devra être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(3) Tout Actionnaire autorisé à obtenir des Actions nominatives devra fournir à la Société une adresse, conformément au point (1) ci-avant de l'article 7, à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au Registre.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au Registre des actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'Actionnaire à la Société. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au Registre par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Actions est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes revendiquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire commun pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire. En outre, en cas de propriété indivise, la Société se réserve le droit de verser tous les produits de rachat, distributions ou autres paiements uniquement au premier propriétaire nominatif, que la Société pourra considérer comme le représentant de tous les propriétaires indivis, ou à l'ensemble des actionnaires indivis, à son entière discrétion.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action. Les fractions d'Action ne confèrent pas le droit de vote, sauf si elles sont en nombre suffisant pour représenter une Action entière, mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables au Compartiment ou à la Catégorie concerné(e).

Art. 8. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, un nombre illimité d'Actions entièrement libérées, sans réserver aux anciens Actionnaires un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans chaque Catégorie d'Actions; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou selon toute autre périodicité telle que prévue dans le Prospectus.

Lorsque la Société offre des Actions en souscription au sein d'un Compartiment ou d'une Catégorie après le Jour de Souscription Initiale relatif au Compartiment ou à la Catégorie en question, le Prix de Souscription sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou de la Catégorie concerné(e), déterminée conformément à l'article 12 des présents Statuts au Jour d'Evaluation fixé conformément à la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix peut être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Prospectus. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du Prix de Souscription des Actions à émettre et de les délivrer.

La Société peut, si un actionnaire éventuel le demande et si le Conseil d'Administration y consent, accepter toute demande de souscription d'Actions en contrepartie d'un apport en nature. Le Conseil d'Administration déterminera dans chaque cas la nature et le type des actifs acceptables, et pour autant que ces valeurs soient conformes aux restrictions

et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Un rapport d'évaluation relatif aux actifs apportés devra être remis au Conseil d'Administration par le réviseur d'entreprises agréé de la Société

Art. 9. Rachat des Actions. Tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des Actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus eu égard aux Actions, et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Toute demande de rachat est irrévocable et ne peut en aucune circonstance être retirée par un Actionnaire, sauf en cas de suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Les Actions pourront faire l'objet d'un rachat forcé au cas où un Actionnaire se trouve être une Personne Non Autorisée, telle que définie à l'article 11 des présentes.

En outre, la Société peut racheter ses Actions à tout moment si le Conseil d'Administration considère que ce rachat est dans l'intérêt de la Société, selon les modalités et conditions qu'il déterminera et dans les limites prévues par la loi, par les présents Statuts et par le Prospectus. Pareil rachat forcé sera effectué tel que précisé plus avant dans le Prospectus.

En outre, si à un Jour d'Evaluation donné les demandes de rachat, conformément à cet article, et les demandes de conversion, conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après, dépassent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration au regard du nombre d'Actions émises au titre d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion seront différées pour une durée et dans des conditions que le Conseil d'Administration estime être dans le meilleur intérêt de la Société. Au Jour d'Evaluation suivant ce délai, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires par rapport aux demandes ultérieures.

Sauf disposition contraire dans le Prospectus en cas de rachat forcé, le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou de la Catégorie concerné(e), déterminée conformément aux dispositions de l'article 12, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus eu égard aux Actions. Ce Prix de Rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche dans la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Le Prix de Rachat sera payable dans un délai déterminé par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas trente (30) jours ouvrables à partir de la date de calcul du Prix de Rachat applicable, à condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'article 13 des présents Statuts.

Toutes les Actions rachetées pourront être annulées.

Art. 10. Conversion des Actions. Sauf disposition contraire du Conseil d'Administration, tel que précisé dans le Prospectus pour certaines Catégories, tout Actionnaire est en droit de demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie en Actions d'un autre Compartiment ou d'une autre catégorie, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de frais et charges telles que déterminées par le Conseil d'Administration.

Le prix de conversion des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie à un(e) autre, sera calculé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire respective des deux Compartiments ou Catégories d'Actions concernées, calculée au même Jour d'Evaluation.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire globale des Actions détenues par un Actionnaire dans un Compartiment ou une Catégorie d'Actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des Actions détenues par cet Actionnaire dans ce Compartiment ou cette Catégorie.

Les Actions qui ont été converties en Actions d'un autre Compartiment ou d'une autre Catégorie pourront être annulées.

Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions par toute personne, firme ou société si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le Conseil d'Administration étant ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»).

A cet effet, la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au Registre pourrait avoir pour conséquence d'attribuer le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second avis (ci-après l'«Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis de Rachat spécifiera les Actions à acheter, la manière suivant laquelle le Prix de Rachat (tel que défini ci-après) sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions spécifiées dans cet Avis; son nom sera rayé du Registre.

(2) Le prix auquel chaque Action sera achetée (le «Prix de Rachat») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou de la Catégorie concerné(e) au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société avant la date de l'Avis de Rachat, selon la procédure prévue à l'article 9 des présents Statuts, moins les frais qui y sont prévus.

(3) Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à racheter à compter de la date de rachat (comme spécifié dans l'Avis de Rachat). Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société ou ses agents au plus tard trente (30) jours ouvrables après la date de rachat en fonction de la trésorerie disponible de la Société. Si la trésorerie nécessaire au paiement n'est pas disponible dans un délai de trente jours, ce paiement est versé à l'Actionnaire concerné prioritairement dès qu'il y a suffisamment de liquidités disponibles. Dès signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces Actions ni aucune revendication à l'égard de la Société ou de ses avoirs au titre de ces Actions, à part le droit de recevoir le Prix de Rachat déposé (sans intérêts) auprès de cette banque. Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire de la Société pour une période de six (6) mois; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions d'une personne, ou que la propriété réelle des Actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de «Personnes Non Autorisées» tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne visent ni un souscripteur d'Actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles Actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions par la Société.

Les termes de «Personnes Non autorisées» visent tout investisseur qui n'est pas un investisseur éligible au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.

L'article 2 de la Loi de 2007 définit l'Investisseur Eligible comme un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou tout autre Investisseur Averti qui répond aux conditions suivantes:

a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'Investisseur Averti et

b) (i) il investit un minimum de 125.000 euros dans la Société, ou

(ii) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

Les Personnes Non Autorisées comprennent aussi les parties prohibées qui sont l'une des personnes ou d'entités nommées sur (i) les listes promulguées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou ses comités conformément aux résolutions émises en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ou (ii) de la liste des entreprises non éligibles de la Banque Mondiale.

Les conditions du présent article ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Les «Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique», tels que définis au présent article, peuvent constituer une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire d'Actions, la Société pourra procéder ou faire procéder sans délai au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire. Dans ce cas, la clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, les termes de «Ressortissants des Etats-Unis» visent, pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains anciens citoyens américains tels que définis dans les lois américaines relatives à l'impôt sur le revenu) ou «résident étranger» (resident alien) au sens des lois américaines relatives à l'impôt sur le revenu en vigueur au moment considéré.

En ce qui concerne les personnes autres que les personnes physiques, les termes «Ressortissants des Etats-Unis» visent (i) une société de capitaux ou de personnes ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout Etat des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est compétent en premier ressort vis-à-vis de ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont le pouvoir de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust; et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour laquelle un Ressortissant des Etats-Unis agissant en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire exclusif d'investissement sur tous les avoirs de la succession, et qui n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif telle qu'un fonds du marché à terme (commodity pool), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans le but principal de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds du marché à terme (commodity pool) pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le chapitre 4 des règles promulguées de la «United States Commodity Futures Trading Commission» en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. Le terme «Etats-Unis» vise les Etats-Unis d'Amérique (y compris les Etats et le District de Columbia), leurs territoires, possessions et autres lieux soumis à leur souveraineté.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de chaque Compartiment sera calculée dans la Devise de Référence de la Catégorie concernée (telle que définie dans le Prospectus) et, le cas échéant, sera convertie dans la Devise de Référence de la Société aux derniers taux de change disponibles. Si de tels taux ne sont pas disponibles, les taux de conversion seront déterminés de bonne foi par le Conseil d'Administration ou conformément aux procédures qu'il aura établies.

La Valeur Nette d'Inventaire eu égard à un Jour d'Evaluation sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Catégorie, constitués par la portion des avoirs diminuée de la portion des engagements attribuables à cette Catégorie au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'Actions de chaque Catégorie en circulation à ce moment, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la Catégorie concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat concernées seront effectuées sur la base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes Catégories se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de chaque Compartiment comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- tous les effets et billets à ordre ainsi que les comptes exigibles (y compris les retenues à la source exigibles et les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et valeur mobilière détenus par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment concerné, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts échus à percevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes; et
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de chaque Compartiment comprennent:

- tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- tous les engagements connus échus ou non, y compris toutes les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais non encore payés;

- les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Evaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par le Conseil d'Administration; et

- tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment, à l'exception des engagements représentés par des Actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à sa charge; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de formation, la rémunération/les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires, ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres frais de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé annuellement ou pour d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des distributions en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu, approuvé par le Conseil d'Administration. Si ce cours n'est pas représentatif d'une juste valeur, de telles valeurs immobilières, instruments du marché monétaire ou produits dérivés et autres avoirs autorisés pourront être évalués sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par et sous la direction du Conseil d'Administration;

- l'évaluation des titres et instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne foi sous la direction du Conseil d'Administration;

- pour les titres négociables à court terme de certains Compartiments de la Société, il est possible d'utiliser la méthode d'évaluation du coût amorti. Cette méthode consiste à valoriser un titre à son coût et à supposer par la suite un amortissement constant jusqu'à l'échéance de toute décote ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché du titre. Si cette méthode procure une valorisation fiable, il se peut qu'à certains moments, la valeur déterminée par le coût amorti soit supérieure ou inférieure au prix que le Compartiment obtiendrait en vendant le titre avant échéance. Pour certains titres négociables à court terme, le rendement pour l'Actionnaire peut différer quelque peu du rendement qui pourrait être obtenu d'un compartiment similaire valorisant chaque jour ses titres en portefeuille à leur valeur de marché;

- la valeur des participations dans des fonds d'investissement est déterminée par la dernière évaluation disponible. Généralement, l'évaluation des participations dans des fonds d'investissement se base sur les méthodes indiquées dans les documents régissant ces fonds d'investissement. Cette évaluation est normalement réalisée par l'administration du fonds ou l'instance responsable de l'évaluation de ce fonds d'investissement;

- l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres (tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au bénéfice net/à la perte nette non réalisé(e) sur la position en question;

- les retenues à la source exigibles seront évaluées à environ 50% aux fins de l'évaluation du crédit de participation aux bénéfices. Le pourcentage final sera déterminé à chaque Jour d'Evaluation sous la direction du Conseil d'Administration.

- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi par et sous la direction du Conseil d'Administration, conformément aux Principes d'Evaluation, tels que définis dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation s'il juge que de telles évaluations reflètent mieux la valeur réelle d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par le Conseil d'Administration, ou par un comité nommé par le conseil d'administration ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

L'évaluation des actifs et engagements de chaque Compartiment exprimés dans une devise étrangère seront convertis dans la Devise de Référence pertinente, sur la base des derniers taux de change connus.

Toutes les règles et détermination d'évaluations seront effectuées conformément aux Principes d'Evaluation

Des provisions adéquates seront réalisées, pour les dépenses mises à charge de chacun des Compartiments de la Société et il sera tenu compte des engagements hors-bilan sur la base de critères justes et prudents.

Pour chaque Compartiment, et pour chaque Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée dans la Devise de Référence concernée, par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les avoirs nets attribuables à la Catégorie pertinente au sein du Compartiment concerné (constitués des avoirs de cette Catégorie moins les engagements qui lui sont attribuables) par le nombre d'Actions émises et en circulation pour la Catégorie en question au sein dudit Compartiment; les actifs et engagements libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la Devise de Référence pertinente, sur la base du taux de change approprié.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par le Conseil d'Administration pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les Actionnaires présents, passés ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les Actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 des présents Statuts seront considérées comme Actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le Conseil d'Administration le jour de rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, considérées comme un engagement de la Société;

2) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence de la Catégorie concernée seront évalués en tenant compte du ou des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation auquel la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des émissions et rachats d'Actions. Dans chaque Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés en temps opportun par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera, telle date étant définie dans les présents Statuts comme étant un «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Catégorie déterminée et/ou, le cas échéant, l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie en Actions d'un autre Compartiment ou d'une autre Catégorie, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

- lorsque les bourses ou les marchés fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments sont fermés, ou que les transactions y sont soit suspendues, soit soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;

- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont indisponibles, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;

- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente de la Société ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;

- lorsque, en raison de facteurs qui relèvent de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer leur valeur d'une manière raisonnable;

- lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu dans un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision; et

- en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné.

Pareille suspension concernant un Compartiment ou une Catégorie n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, l'émission, la conversion et le rachat des Actions d'un autre Compartiment ou d'une autre Catégorie si les avoirs de cet autre Compartiment ou de cette autre Catégorie ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, conversion ou rachat peut seulement être révoquée dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment ou Catégorie concerné(e), suivant la fin de la période de suspension.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 14. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au minimum, Actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale est tenue de nommer un représentant permanent qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne peut retirer son représentant permanent sans pouvoir à son remplacement au même moment.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Le Conseil d'Administration pourra aussi désigner un secrétaire, qui n'est pas nécessairement administrateur, et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix une autre personne pour assumer respectivement la présidence de ces assemblées ou réunions.

Le Conseil d'Administration peut nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général et tout directeur général adjoint, dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Sous réserve du dernier paragraphe du présent article, les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins dix jours avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur par procuration. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Si les votes en faveur ou contre une décision sont égaux, le président aura une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, l'ensemble constituant le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'article 19 des présents Statuts.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) fondés de pouvoir de la Société ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir de la Société ou par toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par écrit par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut désigner, entre autres, des comités spéciaux, notamment un comité d'investissement, et peut désigner tout autre comité spécial tel que décrit plus en détail dans le Prospectus, afin de remplir certaines missions et fonctions expressément déléguées à ce comité.

Art. 19. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter et les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions définies par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

La Société est autorisée (i) à employer des techniques et des instruments relatifs aux valeurs mobilières à condition que ces techniques et instruments soient utilisés afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de portefeuille, et (ii) à employer des techniques et des instruments destinés à offrir une protection contre les risques de change dans le cadre de la gestion de ses avoirs et de ses engagements.

Le Conseil d'Administration, agissant dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans le Prospectus, que tout ou partie des avoirs de la Société sera cogéré, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et / ou leurs compartiments.

Art. 20. Intérêt Opposé. Les Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration, les membres des comités spéciaux du Conseil d'Administration, les Gestionnaires, le Dépositaire, l'Agent Administratif et leurs sociétés liées, administrateurs, fondés de pouvoir et actionnaires respectifs, l'Agent de Registre et de Transfert, ainsi que tout conseiller (collectivement, les «Parties») sont ou peuvent être impliqués dans d'autres activités financières, d'investissement et professionnelles susceptibles de générer des intérêts opposés avec la gestion et l'administration de la Société. Ces activités incluent la gestion d'autres fonds, l'achat et la vente de valeurs mobilières, des services de courtage, des services de dépositaire et de garde, ainsi qu'une fonction d'administrateur, de fondé de pouvoir, de conseiller ou d'agent pour d'autres fonds ou d'autres sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles la Société peut investir. Chacune des Parties devra veiller à ce que l'exécution de ses obligations ne souffre pas de son éventuelle implication dans de telles activités. Au cas où surviendrait un intérêt opposé, les Parties concernées en informeront le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration et les Parties concernées s'efforceront de parvenir à une résolution équitable du conflit d'intérêts, dans un délai raisonnable et dans l'intérêt de la Société, selon les dispositions déterminées dans le Prospectus sous la section «Conflits d'Intérêts» (Conflicts of Interest).

En outre, quand le Gestionnaire est concerné, il devra accomplir ses obligations en agissant en permanence dans l'intérêt de la Société et des Actionnaires.

Comité spécial

Au cas où un membre d'un comité spécial désigné par le Conseil d'Administration aurait un intérêt opposé à celui de la Société sur une question soumise à l'approbation de ce comité spécial, ce membre devra en informer le comité spécial et le Conseil d'Administration.

Ce membre devra s'abstenir de participer aux délibérations ou au vote sur une telle opération autrement que décrit dans le Prospectus ou tel que déterminé par le Conseil d'Administration. L'opération devra être spécifiquement signalée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires avant que toute autre résolution soit soumise au vote.

Administrateurs et fondés de pouvoir de la Société

Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est adminis-

trateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire autrement que décrit dans le Prospectus ou tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations avec ou sans intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnifiera tout administrateur, tout membre d'un comité spécial nommé par le Conseil d'Administration, tout fondé de pouvoir et chacun de ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels ladite personne pourrait prétendre.

Art. 22. Réviseur d'entreprises. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV - Assemblées Générales - Exercice social - Distributions

Art. 23. Assemblées générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires, quelle que soit la Catégorie à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également à la demande écrite d'Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures (heure de Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale des Actionnaires se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les Actionnaires se réuniront en personne, par visioconférence ou par conférence téléphonique, sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives, à son adresse portée au Registre ou à l'adresse qu'il aura préalablement indiquée conformément aux dispositions de l'article 7(3) ci-avant. Tout actionnaire participant à une assemblée générale par visioconférence ou conférence téléphonique devra, préalablement à cette assemblée générale, désigner un mandataire qui sera physiquement présent à l'assemblée et confirmera les votes de l'Actionnaire qu'il représente. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Etant donné que toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent être uniquement envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé.

Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Toute assemblée sera menée conformément aux dispositions de droit luxembourgeois.

Chaque Action, quelle que soit la Catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit ou par câble, télex ou fac-similé.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix valablement émises.

Art. 24. Assemblées générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions. En outre, les Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment ou à cette Catégorie spécifique.

Les dispositions de l'article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie sont prises à la majorité simple des voix valablement émises.

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 26. Distributions. Au sein de chaque Compartiment, les Actions pourront être émises sous la forme d'Actions de capitalisation. Les caractéristiques propres aux Actions de chaque Compartiment sont décrites à l'Annexe concernée du Prospectus.

La Société n'effectuera aucune distribution par voie de rachat d'Actions, au cas où l'actif net de la Société serait inférieur au capital minimum prévu par la Loi de 2007, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

Les distributions antérieures à la liquidation de la Société seront en principe effectuées en numéraire.

Lors de la liquidation de la Société, les paiements, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire concerné, pourront également comprendre des titres cotés ou non ainsi que d'autres actifs de la Société, dont le Conseil d'Administration déterminera la valeur, consolidée par une évaluation des réviseurs d'entreprises de la Société. Les versements en nature seront déterminés sur une base équitable entre Actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par le Conseil d'Administration.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq ans reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Title V - Dispositions Finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de Dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007 et par le contrat qui lie la Société.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Le Conseil d'Administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 28. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de présence et de majorité requises pour la modification des présents Statuts.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des actions présentes et représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu, selon le cas, inférieur aux deux tiers ou au quart, du capital minimum.

Art. 29. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le ou les liquidateurs feront de leur mieux pour clôturer, vendre ou disposer de toute autre manière des investissements en cours de la Société.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les Actionnaires sera payé à la Caisse des Consignations qui les gardera à disposition des Actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand duché de Luxembourg.

Art. 30. Fermeture et fusion de Compartiments ou de Catégories d'Actions.

– Les Compartiments seront liquidés au terme de leur durée, tel que précisé dans le Prospectus.

En outre, si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui rend nécessaire cette décision, le Conseil d'Administration peut décider de racheter toutes les Actions de la (des) Catégorie(s) concernée(s), à la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée le Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et frais réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux Actionnaires de la (des) Catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, lequel précisera les motifs et la procédure du rachat: les Actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires, ou afin de garantir l'égalité de traitement entre les Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné(e) pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions sans frais (compte tenu toutefois des prix et frais réels de réalisation des investissements) avant la date effective du rachat forcé.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire de la Société pour une période de six (6) mois; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société (le «Nouveau Compartiment») et de requalifier les Actions de la ou des Classe(s) concernée(s) en Actions du Nouveau Compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le Nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les Actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront transférés de plein droit vers le Nouveau Compartiment.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des avoirs et engagements actuels et déterminés attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une résolution des Actionnaires de la ou des Classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, sous réserve (i) d'un quorum de cinquante (50) pour cent des Actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans condition de quorum au second appel, et (ii) de l'approbation des deux tiers (2/3) des voix valablement émises par les Actionnaires à l'assemblée. Si cette fusion venait à avoir lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel («fonds commun de placement») ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises à l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 31. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin, les termes de «personne» ou «actionnaire» englobent également les sociétés, partenariats, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société.

Art. 33. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007 telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Art. 34. Définitions. Les termes utilisés dans les présents Statuts seront interprétés tel qu'indiqué dans le Prospectus, sauf si le contexte impose une autre interprétation.

En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Souscription et Paiement

L'intégralité des trente et une (31) Actions ont été souscrites par Kirchberg Investment Management S.à r.l., susmentionnée, pour un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte qu'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) entièrement attribué au capital social, est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice financier débute à la date de constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société pour les besoins de sa constitution s'élève à approximativement EUR 4.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, la personne susvisée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant préalablement vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est établi au 46, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration:

- M. Frank Hodyjas, directeur général, Fortis Bank (Nederland) N.V., né le 8 janvier 1966, à Offenbach en Allemagne demeurant professionnellement à Ulmenstrasse 23-25, 12.0G D-60325 Frankfurt, Germany;
- M. Paul G. White, administrateur, Fortis Bank (Nederland) N.V., né le 14 juillet 1963, à Wicklow en Irlande demeurant professionnellement à professionnellement à Rokin 55 1012 KK Amsterdam Pays-Bas;
- M. Floris Dirkzwager, directeur de la stratégie, Fortis Bank (Nederland) N.V., né le 27 mars 1971, à Utrecht aux Pays-Bas demeurant professionnellement à Rokin 55 1012 KK Amsterdam Pays-Bas;
- Mme Hanna Esmee Duer, administrateur indépendant, MDO - Services, née le 7 mai 1966, à Gentofte au Danemark demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

La durée du mandat des administrateurs expirera avec l'assemblée générale appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2010 ou à toute date antérieure déterminée par les Actionnaires réunis en assemblée.

Troisième résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera Ernst & Young SA., société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771.

La durée du mandat du réviseur expirera avec l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31037. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094974/1440.

(100106326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fomed S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 44.784,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Messrs. Shareholders and Bondholders are hereby convened to attend the
ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, on August 5th, 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual report prepared by the Board of Directors in respect of the annual accounts as of December 31st, 2008 and 2009;
2. Approval of the annual report prepared by the Statutory Auditor in respect of the same financial years;
3. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the financial statements as of December 31st, 2008 and 2009;
4. Release of all responsibility of the Directors as well as the Statutory Auditor for the fiscal years ended December 31st, 2008 and 2009;
5. Appropriation of years end results;
6. To take a decision as per the law of August 10th, 1915, article 100 and its modifications;
7. Statutory election;
8. Miscellaneous.

Luxembourg, July 19th, 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010095183/9125/24.

Lory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 56.010.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 août 2010 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010089359/696/15.

Alerno Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 8.773.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 12 août 2010 à 11h10 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en " ALERNO HOLDING S.A. S.P.F. " et modification de l'article 1 des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit : "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification des articles 3 et 13.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010092172/1267/19.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to a

SECOND ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *August 30, 2010* at 11.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on July 15, 2010, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010100176/29/17.

Fashion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.772.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 30 août 2010* à 15.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 12 juillet 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100177/29/18.

Sacer International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.884.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 août 2010* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 26 juillet 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la

société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100178/29/18.

Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le lundi 30 août 2010 à 15.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 22 juillet 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100179/29/18.

2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.774.

Shareholders are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Tuesday August 17, 2010 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Election of a new additional Director
2. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of this Extraordinary General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010100180/755/17.

International Metals S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 5.907.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui devrait se tenir au siège social de la société, le 9 août 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Submission and approval of the liquidator's report
2. Submission and approval of the auditor's report
3. Submission and approval of the balance sheet and the profit and loss statement for the year ended December 31st, 2008
4. Allocation of the result
5. Discharge to the auditor

6. Statutory election
7. Miscellaneous

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010094292/799/19.

Omnium Européen d'Entreprises O.E.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.438.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 28 juin 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100174/755/17.

Euro CCN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068643/9.

(100083453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.529.

EXTRAIT

Dénomination de la Succursale: Banco di Brescia S.p.A, Succursale de Luxembourg

Adresse: 37, avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg

A Rayer: VITALI Costantino, né le 10/02/1945 à Melegnano- Italie

A Modifier: PLEBANI Giancarlo, né le 29/01/1959 à Brescia - Italie

Avenue JF Kennedy, 37A

L-1855 Luxembourg

A Inscrire: SONNINO Elvio

Directeur Général

Corso Martiri della Libertà 13

I-25171 Brescia

Activité de la Succursale: Etablissement de crédit

Société: Banco di Brescia S.p.A

Forme de la société: Società per Azioni

Adresse: Corso Martiri della Libertà, 13; I-25171 Brescia

Inscrite au registre du Tribunal de Brescia sous le numéro 83296/1998

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Eric COLUSSI
Authorized Officer

Référence de publication: 2010070599/26.

(100083518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Euro Taiwan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.381.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2010.

Pour: EURO TAIWAN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010068644/15.

(100083494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Cargill International, Inc.”, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the “Sole Shareholder”)

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka (Minnesota) on 29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been last amended pursuant to a notarial deed on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three United States Dollars (USD 179,393,293) from its current amount of one billion three hundred and twenty-eight million nine hundred and thirty-two thousand two hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,328,932,215) up to one billion five hundred and eight million three hundred and twenty-five thousand five hundred and eight United States Dollars (USD 1,508,325,508) through the issue of one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three (179,393,293) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three United States Dollars (USD 179,393,293) from its current amount of one billion three hundred and twenty-eight million nine hundred and thirty-two thousand two hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,328,932,215) up to one billion five hundred and eight million three hundred and twenty-five thousand five hundred and eight United States Dollars (USD 1,508,325,508) through the issue of one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three (179,393,293) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three (179,393,293) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder aforementioned, at a total price of one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three United States Dollars (USD 179,393,293), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of 13,5% of the entire partnership interests of Cargill Suprema Holdings CV, a limited partnership having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and its principal office at 15407 McGinty Road West, Wayzata, Minnesota 55391, the United States.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at one hundred and seventy-nine million three hundred and ninety-three thousand two hundred and ninety-three United States Dollars (USD 179,393,293) as evidenced by a valuation certificate dated 29 April 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the quotas of Cargill Suprema Holdings CV and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a transferability certificate.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at one billion five hundred and eight million three hundred and twenty-five thousand five hundred and eight United States Dollars (USD 1,508,325,508) consisting of one billion five hundred and eight million three hundred and twenty-five thousand five hundred and eight (1,508,325,508) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International, Inc.», une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 4778502 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka (Minnesota), le 29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte notarié le 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize dollars américains (USD 179.393.293) afin de porter son montant actuel d'un milliard trois cent vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille deux cent quinze (USD 1.328.932.215) à un milliard cinq cent huit millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent-huit dollars américains (USD 1.508.325.508) par l'émission de nouvelles de cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize (179.393.293) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize dollars américains (USD 179.393.293) afin de porter son montant actuel d'un milliard trois cent vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille deux cent quinze (USD 1.328.932.215) à un milliard cinq cent huit millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent-huit dollars américains (USD 1.508.325.508) par l'émission de nouvelles de cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize (179.393.293) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize (179.393.293) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize dollars américains (USD 179.393.293), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en 13,5% du total des intérêts de Cargill Suprema Holdings CV, un limited partnership, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son principal établissement au 15407 McGinty Road West, Wayzata, Minnesota 55391, Etats-Unis.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à cent soixante dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-treize dollars américains (USD 179.393.293), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Suprema Holdings CV, de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat de transfert.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard cinq cent huit millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent huit dollars américains (USD 1.508.325.508), représentée par un milliard cinq cent huit millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent huit (1.508.325.508) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5241. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010072075/147.

(100084788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Euro Taiwan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.381.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2010.

Pour: EURO TAIWAN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010068645/15.

(100083497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.079.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 Février 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Mme Michèle Berger en remplacement de Mr Jerry Hilger à la date du 1^{er} décembre 2009.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats de

- Mme Michèle Berger (3 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

- Mr. Pierre-Alain Eggly (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

- Mr. Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

- Mr. Francisco Javier Benito Martinez (Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne)

- Mr. Javier Claudio Benito Olalla (Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne)

- Mr. Ignacio Aragon Ramirez de Pineda (Don Ramon de la Cruz, 23, 28001 Madrid, Espagne)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Guadarrama SICAV

Référence de publication: 2010068676/23.

(100083479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Megafood Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.637.

Changement d'adresse professionnelle du gérant de la société:

- MATHEIS Gérard, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour MEGAFOOD PARTICIPATIONS Sarl

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010068748/12.

(100083471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 21 avril 2010 que:

L'associé unique confirme expressément le mandat des personnes suivantes en leur qualité d'administrateurs de la Société:

- M. Oliver MAY, administrateur;
- M. Alejo MOLINA, administrateur;
- M. Dirk HOLZ, administrateur;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, administrateur;
- M. Jobst BECKMANN, administrateur;
- M. Frank Klaus LOHRIG, administrateur.

Chacun des administrateurs est nommé pour une durée déterminée prenant fin le 29 janvier 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010068781/19.

(100083461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Blamar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 62.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2010 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

THE CLOVER, 8, rue Haute, L-4963 Clémency

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010070605/21.

(100083232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Capinordic Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 67.545.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 19 janvier 2010, de Monsieur Henrik Lasse Lindblad, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la nomination, avec effet au 19 janvier 2010, de Monsieur Henrik Vad en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Henrik Lasse Lindblad démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 26 février 2010, de Monsieur Claus Orskov en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 26 février 2010, de Monsieur Anders Conradson, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Claus Orskov, démissionnaire
- de nommer, avec effet au 6 mai 2010, Monsieur Brian Steffensen, Strandvejen 58, 2900 Hellerup, Danemark, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de renouveler les mandats de Madame Ulrika Nathhorst-Jener, de Monsieur Henrik Vad et de Monsieur Anders Conradzon, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises
- de nommer, avec effet au 6 mai 2010, KPMG Audit, 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010070617/26.

(100083237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Crestyl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2010070616/11.

(100083381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

BTMU Unit Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.510.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 11 juin 2010, Mr. Tsutomu HATTORI a été nommé Directeur Général, Délégué à la gestion journalière. Son adresse professionnelle est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 11 juin 2010, il a été décidé de renommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010070611/17.

(100083509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Benarp Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.725.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour: BENARP REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010070602/15.

(100083457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Benarp Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.725.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour: *BENARP REAL ESTATE INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010070601/15.

(100083456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Bateau Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 110.651.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 juin 2010 que:

Le siège social de la société est transféré de 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg au 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

- Le mandat des membres du Conseil d'Administration cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

Madame Carine BITTLER, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, à été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Robert MEHRPAHL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070600/20.

(100083475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Aristote Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.843.

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A COMPARU

Monsieur Jacques RECKINGER, né à Luxembourg, le 14 mars 1965 maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I: Le comparant déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée ARISTOTE CREATION S.A. ayant son siège social au 40, Bld Joseph II à L-1840 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°98843.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Emile SCHLESSER en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 314 du 18 mars 2004. La société a été mise en liquidation par acte du notaire Henri HELLINCKX en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2492 du 22 décembre 2009.

II: Que l'actionnaire unique est valablement représenté à la présente assemblée, qui est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour suivant, savoir:

1. Continuation de l'activité de la société
2. Confirmation des dispositions statutaires de la société

3. Nominations statutaires

Suite à ce qui précède, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide, nonobstant toute décision prise antérieurement, de continuer l'activité de la société pour une durée indéterminée conformément à son objet social qui se lit comme suit

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique confirme les dispositions statutaires de la société

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme administrateur unique la personne suivante. Monsieur Jacques RECKINGER, né à Luxembourg, le 14 mars 1965 maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2011.

L'actionnaire unique décide ensuite de nommer comme commissaire aux comptes, la société suivante, savoir: Fiduciaire de Luxembourg, avec siège social au 38 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B 34.978: Son mandat prendra fin lors l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2011.

Toutes autres mentions relatives aux organes de la société sont à rayer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 avril 2010, LAC/2010/17029: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 June 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010070585/56.

(100083344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 25.598.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Leudelange le 11 mai 2010

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de gérance de:

- Monsieur Mark WHITE

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN

L'Assemblée générale nomme comme nouveau gérant:

- Monsieur Miguel RAMIS BARRIOS

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'assemblée générale nomme à la fonction de réviseur d'entreprises la société DELOITTE s.a avec siège à Luxembourg pour la durée d'un an

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010070572/19.

(100083368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Able Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068946/11.

(100083275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Verim S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 500.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010068856/11.

(100083533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Veranda-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 30, Um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 95.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 4 juin 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L - 9689 Tarchamps, 13, An der Greschen, à L - 9689 Tarchamps, 30, Um Bierg.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010068855/12.

(100083531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Ulran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2010

Conseil d'Administration

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer comme nouvel administrateur pour une durée d'un an, son mandat venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011, M. VERMER Laurent, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-1332 Genval, 75 rue du Vallon.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010068847/15.

(100083529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

T.T.F., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.872.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068831/9.

(100083400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.207.

Einstimmiger Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates gemäß Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft

Der Verwaltungsrat genehmigt die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft mit Datum zum 12. Oktober 2009 in die 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Der Verwaltungsrat

8.6.2010

Gérard Fischer / Ralph Branda

3.6.2010

Stephen Cossins

Référence de publication: 2010068830/13.

(100083203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Coiffure Casting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070625/10.

(100083516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.258.

Les comptes annuels audités consolidés au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070749/11.

(100083436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070750/10.

(100083440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Leonardo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 125.012.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 28 avril 2010 à 15 heures

Résolution 5

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de:

- M. Jean-Charles Meriaux, Président
- M. Paolo Lange, Administrateur
- M. Grégoire Scheiff, Administrateur
- M. Jean-Philippe Bidault, Administrateur
- M. Benoni Dufour, Administrateur

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011.

Résolution 6

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises Deloitte S.A. de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011.

Référence de publication: 2010070742/20.

(100083483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Intercultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

—
Le Bilan consolidé au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010070708/10.

(100083307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Intercultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010070707/10.

(100083306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 8 juin 2010.

Pour le compte de Ikano Funds Sicav

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010070702/13.

(100083481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Socepal).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.536.

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOCEPAL", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.536, constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 141 du 1^{er} avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euros décidée sous seing privé en date du 3 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C n° 622 du 22 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de la dénomination "SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

2. Refonte des statuts de la société.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la dénomination «SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial» et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial», qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial», qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions soixante mille Euros (EUR 3.060.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois Euros (EUR 153,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/6021. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010073678/243.

(100085789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Everest Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.607.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 10 juin 2010 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24/08/69 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis

- Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis

- Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née le 13/11/1969 à Rocourt (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis

La société BS CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-45 486 est réélue commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070659/22.

(100083495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.